

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 février 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	27	1		4

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
28	0	0	0

#### Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

#### Membres ayant donné pouvoir :

DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence.

Absents : LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal.

---

### MARCHES PUBLICS

**Délibération n° 13 - 2017 : Lancement d'une consultation pour la réalisation d'une passerelle sur la Vienne entre la commune d'Augne et la commune d'Eymoutiers pour effectuer la jonction des sentiers de randonnée de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et sollicitation des financeurs**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 ;

Vu la délibération en date du 22 décembre 2016 définissant l'intérêt communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Considérant les compétences optionnelles de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, notamment en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Monsieur le Président rappelle que lors des réunions préparatoires sur la définition de l'intérêt communautaire, les élus réunis avaient décidé de réaliser la construction d'une passerelle piétonne sur la Vienne à Bussy à Eymoutiers. L'objectif étant de pouvoir effectuer la jonction des sentiers de randonnée de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière entre la commune d'Augne et la commune d'Eymoutiers. Le montant prévisionnel du marché travaux est estimé à 32 000 € HT et les frais de publicité sont estimés à 1 500 € HT.

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER, le lancement d'une consultation par procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, pour la réalisation d'une passerelle sur la Vienne entre la commune d'Augne et la commune d'Eymoutiers pour effectuer la jonction des sentiers de randonnée de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer tout document s'y rapportant ;**
- **DE SOLLICITER les demandes de subvention auprès du GAL Monts et Barrages au titre de Leader ;**
- **DIT, que les crédits seront prévus au Budget principal 2017.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.  
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 27 février 2017

Le Président,  
Jean Pierre FAYE